

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SIGNÉ LE 19 JAN. 2016  
IL SERA PROCÉDÉ DU JEUDI 25 FÉVRIER AU VENDREDI 25 MARS 2016  
INCLUS (30 JOURS CONSÉCUTIFS) À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
PRÉALABLE À L'AUTORISATION REQUISE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
(LOI SUR L'EAU) POUR L'EXTENSION ET LA RÉHABILITATION  
DE LA STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE PERTUIS.**

Le responsable du projet est le SIVOM situé au 299, rue Louis Turcan, 84120 Pertuis. Des informations peuvent être obtenues auprès de M. Anthony VITALI, tél : 04 90 79 72 20 ou mail : [anthony.vitali@sivomduranceluberon.info](mailto:anthony.vitali@sivomduranceluberon.info)  
M. MORIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme OTTOMBRE MERIAN, commissaire enquêteur suppléant.

Du jeudi 25 février au vendredi 25 mars 2016 inclus, les pièces du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en :

- mairie de Pertuis – Services Techniques, 690 avenue de Verdun,

- SIVOM – 299 rue Louis Turcan,

- sous forme électronique : <http://www.sivomduranceluberon.info>

où le public pourra en - sous forme électronique : <http://www.sivomduranceluberon.info>

où le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture.

SIVOM (299 rue Louis Turcan) le 25 février 2016 9h à 12h

Mairie (Services Techniques, 690 av de Verdun) 1er mars 2016 14h à 17h

SIVOM (299 rue Louis Turcan) 8 mars 2016 14h à 17h

Mairie (Services Techniques, 690 av de Verdun) 14 mars 2016 9h à 12h

SIVOM (299 rue Louis Turcan) 25 mars 2016 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur conduira une réunion d'information et d'échange avec le public, le jeudi 25 février 2016 à partir de 18 heures au SIVOM – 299 rue Louis Turcan, Pertuis.

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts en Mairie (Services Techniques), au SIVOM ou les adresser, par écrit :

M. le commissaire enquêteur – Enquête publique STEP

SIVOM Durance Luberon – 299 rue Louis Turcan – 84120 Pertuis

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

1) mairie de Pertuis, 2) DDT84, SEEF, 3) Préfecture 84 (<http://vaucluse.gouv.fr>)

A l'issue de la procédure, la décision d'autorisation ou de refus sera prise par le préfet de Vaucluse.

(Avis paru dans *La Provence* du 04 février 2016)